Nations Unies S/2020/1155



Conseil de sécurité

Distr. générale
1er décembre 2020
Français
Original : anglais

Situation au Soudan et activités de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 2524 (2020) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil a créé la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (MINUATS) et a prié le Secrétaire général de lui faire rapport tous les 90 jours sur l'exécution du mandat qui a été confié à la Mission. Il traite des nouveaux faits survenus au Soudan, entre le 9 septembre et le 23 novembre 2020, sur les plans politique, socioéconomique et humanitaire et dans le domaine de la sécurité ainsi que pour ce qui est des droits humains et de l'état de droit, et il rend compte du processus d'établissement de la Mission. Le rapport établi tous les 90 jours sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) figure en annexe.

II. Principaux faits nouveaux

2. Ces derniers mois, le Soudan a continué de progresser vers sa transition démocratique en dépit d'importants obstacles. La signature de l'Accord de paix de Djouba, le 3 octobre après une année de négociations, a représenté une réussite majeure. La situation est néanmoins demeurée fragile, marquée par des troubles civils dans certaines parties du pays, la persistance de poches de violence au Darfour et des tensions entre tribus à l'origine de heurts dans le Soudan oriental. L'état désastreux de l'économie ne s'est pas amélioré et les besoins humanitaires ont continué d'augmenter.

Situation politique et conditions de sécurité

3. Durant la période considérée, l'Accord de Djouba pour la paix au Soudan, signé à la fin du mois d'août, a officialisé l'entente pour la paix conclue entre le Gouvernement de transition, le Front révolutionnaire soudanais et l'Armée de libération du Soudan-faction Minni Minawi. Il représente une progression décisive s'agissant de la mise en œuvre des indicateurs politiques durant la période de transition, comme indiqué dans le Document constitutionnel. Il se compose de plusieurs protocoles spécifiques à certaines régions et d'un protocole concernant les

20-15887 (F) 031220 031220





questions nationales. Il est à noter qu'au titre de ce dernier protocole, la période de transition fixée à 39 mois dans le Document constitutionnel débute à la date de signature de l'Accord ; cet instrument prévoit également les modalités d'attribution de postes aux signataires dans les institutions de transition. Après avoir été approuvé par le Haut Conseil pour la paix le 14 septembre, l'Accord a été signé, le 3 octobre, par les parties, qui ont ainsi officialisé leur entente.

4. Alors que cet événement a été très favorablement accueilli au Soudan en ce qu'il était porteur d'une plus grande dynamique de paix, au Soudan oriental, des groupes ont commencé de rétracter leurs engagements antérieurs en arguant de problèmes de représentation et un certain nombre de partis politiques ont rejeté l'Accord, dont l'application s'est heurtée par ailleurs à divers obstacles, parmi lesquels un calendrier ambitieux. L'Accord stipule notamment que des représentants des mouvements armés seront nommés au Conseil souverain et au Conseil des ministres dans les sept jours suivant l'amendement du Document constitutionnel visant à l'intégration de ses dispositions. L'application de cette clause et de plusieurs autres est toutefois demeurée en suspens.

5. Après avoir été signé, l'Accord est devenu partie intégrante du Document constitutionnel, amendé à cette fin par le Conseil souverain et le Conseil des ministres lors d'une séance conjointe qui a eu lieu le 18 octobre. Les modalités de cet amendement ont fait débat entre les forces politiques, s'agissant en particulier de la nécessité de recueillir l'approbation du Conseil législatif de transition. L'ajout de l'article 80, qui prescrit la création d'un conseil de partenaires durant la période de transition, a suscité la controverse la plus vive. Composé de membres des Forces pour la liberté et le changement, de membres de l'armée et des signataires de l'Accord de paix de Djouba, ce conseil est appelé à examiner les principales questions politiques qui se poseront durant la transition. L'adjonction de l'article 80 a été dénoncée par certains membres des Forces pour la liberté et le changement, qui ont estimé qu'il s'agissait d'une tentative de supplanter le groupe dans son rôle d'« incubateur politique » durant cette période ; soutenant que seul le Conseil législatif de transition avait le droit d'amender le Document constitutionnel, ils ont demandé l'abrogation de l'article. L'amendement à l'article 20 a lui aussi donné lieu à controverse en ce qu'il permet aux représentants des signataires de l'Accord de paix de Djouba qui sont membres du Gouvernement de transition de se présenter aux élections devant se tenir après la période de transition.

6. Le 26 octobre, tous les partenaires de la transition, y compris le Front révolutionnaire soudanais, conscients de la nécessité de progresser dans la constitution du Conseil législatif de transition avant la fin de novembre, ont confirmé l'accord intervenu antérieurement, selon lequel 60 membres du Conseil seraient désignés par l'armée, 165 par les Forces pour la liberté et le changement et 75 par le bloc des mouvements armés composé, jusque-là, du Front révolutionnaire soudanais et de l'Armée de libération du Soudan-faction Minni Minawi, avec lequel le Gouvernement de transition avait conclu des accords de paix. Le 12 novembre, le Président du Conseil souverain, le général de corps d'armée Abdel Fattah al-Burhan, a accordé, conformément à l'Accord de paix de Djouba, une amnistie générale à toutes les personnes qui avaient combattu dans des conflits armés au Soudan, sauf à celles faisant l'objet d'un mandat d'arrêt de la Cour pénale internationale, ou recherchées pour actes de génocide et crimes contre l'humanité ou pour crimes de guerre relevant de la compétence du Tribunal spécial chargé de juger les crimes commis au Darfour, créé au titre de l'Accord. Le 15 novembre, les signataires de l'Accord sont arrivés à Khartoum. Puis, le 21 novembre, les Forces pour la liberté et le changement ont annoncé que la formation du Conseil législatif de transition ne serait pas achevée avant le 31 décembre pour permettre la prise en compte des vues du Front révolutionnaire soudanais et la tenue d'un dialogue approfondi avec les

groupes qui n'étaient pas signataires de la Déclaration pour la liberté et le changement sur leur participation à la structure législative, conformément aux dispositions du Document constitutionnel. Le Conseil souverain, le Conseil des ministres et les Forces pour la liberté et le changement se sont également déclarés résolus à élaborer une stratégie de sécurité nationale, parmi les tâches urgentes qu'ils devaient accomplir durant la période de transition.

7. Le Gouvernement de transition a poursuivi ses efforts pour réaliser l'égalité des genres et l'émancipation des femmes. Dans l'Accord de paix de Djouba, les signataires réaffirment leur engagement à promouvoir l'égalité des genres conformément au Document constitutionnel, en particulier les dispositions stipulant que les femmes doivent représenter pas moins de 40 % de la composition du Conseil législatif de transition. Tous les groupes représentés au sein de l'organe législatif devraient donc être tenus d'assurer une représentation des femmes proportionnelle à leur nombre de membres. En outre, conformément aux engagements pris par le Gouvernement de transition, le Ministère du travail et du développement social avait prévu de lancer, le 31 octobre, le plan d'action national soudanais pour les femmes et la paix et la sécurité (2020-2022), mais la cérémonie a dû être reportée en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Approuvé par le Gouvernement de transition en mars 2020, le plan d'action vise notamment à assurer la participation des femmes à la consolidation de la paix et à la prise de décision, à reconnaître les droits des femmes avant, pendant et après les situations de conflit, à protéger les femmes contre la violence fondée sur le genre, comme le viol et l'esclavage sexuel, et à mettre fin à l'impunité.

8. Dans ce contexte, le paysage politique soudanais a continué de subir une redistribution de ses forces constitutives. Le 5 novembre, un regroupement de neuf comités de résistance et une faction dissidente de l'Association des professionnels soudanais alliée au Parti communiste soudanais ont publié séparément des déclarations critiques à l'égard des Forces pour la liberté et le changement. D'un côté, les comités ont refusé la répartition des sièges parlementaires que les Forces proposaient aux signataires de l'Accord de paix de Djouba ; de l'autre côté, la faction dissidente a contesté, entre autres, la composition du conseil central des Forces. Le 7 novembre, le Parti communiste soudanais a annoncé son retrait des Forces pour la liberté et le changement et des Forces du consensus national ainsi que de l'ensemble des organes rattachés à ces groupes.

9. À Khartoum, le 21 octobre, l'appel à manifester en commémoration de la révolution de 1964 lancé par un groupe de partis politiques et des membres des Forces pour la liberté et le changement et de l'Association des professionnels soudanais a suscité un regain de tension. Les manifestants ont exigé des autorités des réformes et l'annulation des amendements apportés au Document constitutionnel. L'un d'eux a été tué, ce qui a déclenché un plus grand nombre de manifestations le jour suivant ; le 25 octobre, une femme qui avait participé aux événements a succombé à ses blessures.

10. Par ailleurs, l'application de l'Accord de Djouba a été mise à mal dans l'est du pays, où plusieurs groupes ont retiré leur appui à la signature du volet de l'Accord concernant le Soudan oriental par le Front populaire uni pour la libération et la justice et par le Congrès de Beija, un parti d'opposition, au motif que ces deux factions n'étaient pas représentatives des forces sur le terrain. À Sinkat, dans l'État de la Mer Rouge, les nazirs (administrateurs nommés au niveau des États) et les chefs indépendants du peuple Bedja ont organisé une conférence de trois jours sur la paix, le développement et la justice, du 27 au 29 septembre. Les participants ont appelé à la fusion des trois États orientaux en une région ainsi qu'à la création d'un organe de coordination supérieur conjoint qui serait composé de toutes les communautés de l'est

du pays, chargé d'arrêter, sans ingérence extérieure, des modalités du partage du pouvoir et de donner suite aux revendications d'autodétermination. Leurs recommandations ont été présentées à Mohamed Hamdan Dagalo, Vice-Président du Conseil souverain, qui était présent à la conférence le dernier jour des travaux. Le 8 octobre, le conseil des nazirs bedja a réitéré son opposition au volet de l'Accord de paix de Djouba relatif au Soudan oriental.

11. Les tensions ont persisté dans la région, dont des manifestations organisées au début d'octobre par des Bedja pour destituer le Gouverneur provisoire de l'État de Kassala appartenant à la tribu Beni Amer, ce qui a conduit à la fermeture du port de Port Soudan et du principal axe routier desservant Khartoum. Le 11 octobre, le Président du Conseil souverain, recevant une délégation composée de hauts responsables bedja, s'est engagé à trouver une voie à même de satisfaire tous les acteurs du Soudan oriental et à réexaminer le volet de l'Accord de paix concernant cette partie du pays. Trois jours plus tard, le Premier Ministre, Abdalla Hamdok, a révoqué le Gouverneur provisoire, ce qui n'a pas empêché une escalade des tensions entre les Beni Amer et les Bedja qui, le 14 octobre, a causé des affrontements communautaires à Port Soudan et à Souaken, au cours desquels six personnes appartenant à la tribu bedja ont été tuées et au moins 20 autres ont été blessées. Un couvre-feu a été décrété par les autorités de l'État de la Mer Rouge du 14 au 18 octobre. En réaction à la révocation du Gouverneur provisoire, les Beni Amer ont appelé à manifester pour dénoncer cette décision. Ayant débuté de manière pacifique, le 15 octobre, la manifestation a pris un tour violent après que ses participants se sont rendus dans les locaux du Gouvernement de l'État de Kassala pour y remettre une pétition. La police aurait ouvert le feu, tuant sept manifestants. Un membre des Forces d'appui rapide a également été tué et 19 personnes ont été blessées.

12. Le 3 septembre 2020, Abdelaziz al-Hilu, chef du Mouvement populaire de libération du Soudan-Nord qui porte son nom, et le Premier Ministre Hamdok ont signé un accord conjoint de principes. Le 8 octobre, Mohamed Hamdan Dagalo, en sa qualité de Président adjoint du Conseil souverain, a rencontré M. Al-Hilu à Djouba ; à cette occasion, les deux hommes ont décidé que des ateliers réunissant des participants des deux bords seraient organisés pour dresser un état de la situation et partager les bonnes pratiques, à la suite de quoi les négociations reprendraient pour examiner les questions en suspens. Cette étape a marqué un progrès compte tenu du fait qu'Al-Hilu s'était retiré de précédentes négociations, le 20 août, pour protester contre la participation de M. Dagalo aux pourparlers de paix. Le premier atelier, qui a eu lieu du 29 octobre au 1er novembre à Djouba, a réuni le Gouvernement de transition et la faction menée par Abdelaziz al-Hilu, et des experts internationaux y ont fait des exposés sur la gestion de la diversité religieuse telle que pratiquée par d'autres pays. L'objectif visé était d'établir une compréhension mutuelle des questions en suspens intéressant les négociations, notamment la question de la religion et de l'État, pour parvenir à élaborer la version définitive de l'accord conjoint de principes signé le 3 septembre et permettre ainsi aux négociations officielles de démarrer.

13. Le chef de l'Armée de libération du Soudan-Abdul *Wahid,* Abdul Wahid al-Nur, a continué de se tenir en retrait des négociations officielles en dépit des tentatives faites par le Gouvernement de transition pour l'associer au processus de paix. Au cours de la période considérée, des heurts se sont produits au Darfour entre groupes de nomades et d'agriculteurs, et des combats intercommunautaires ont éclaté dans diverses localités. On trouvera plus de détails à ce sujet dans le rapport sur la MINUAD figurant en annexe au présent rapport.

Relations internationales

14. D'importants faits nouveaux sont intervenus durant la période considérée en ce qui concerne les relations internationales du pays. Le 19 octobre, le Président Trump des États-Unis d'Amérique a annoncé son intention de retirer le Soudan de la liste d'États soutenant le terrorisme établie par les États-Unis. Selon les termes de l'accord conclu entre le Soudan et les États-Unis aux fins de cette radiation, le Soudan aurait versé 335 millions de dollars sur un compte séquestre au bénéfice des familles des victimes des attentats à la bombe commis en 1998 contre les ambassades des États-Unis à Nairobi et à Dar es-Salaam et de l'attaque du navire américain USS Cole en 2000. Le Soudan devrait être radié de cette liste en décembre 2020, à l'issue d'une période d'examen de 45 jours par le Congrès des États-Unis.

15. Le 23 octobre, le Soudan a accepté d'instaurer des relations avec Israël lors d'une conférence qui a réuni le président du Conseil souverain, le général de corps d'armée Burhan, le Premier Ministre Hamdok, le Président Trump et le Premier Ministre israélien Netanyahu. Deux jours plus tard, Israël annonçait l'attribution d'un plan d'aide de cinq millions de dollars au Soudan, tandis que les Émirats arabes unis, coordonnant leur initiative avec l'annonce faite, livraient au pays 67 000 tonnes de blé. Par la suite, le Ministre soudanais des affaires étrangères a précisé que le Conseil législatif de transition, une fois constitué, devrait ratifier la décision de normalisation des relations avec Israël.

16. L'accord sur l'instauration de relations avec Israël a suscité un débat politique dans le pays et quelques protestations à Khartoum. Le Parti du congrès national, le Parti de l'union démocratique, le Front révolutionnaire soudanais, le Mouvement des forces démocratiques et le Parti républicain ont tous déclaré appuyer l'instauration de relations, en raison des avantages qu'il pouvait en être retirés à court et long terme. Par contre, le Parti de l'Oumma, le Parti communiste soudanais, le Parti nassériste et le Parti Baas ont exprimé leur opposition. Certains opposants à l'initiative ont dit être solidaires du peuple palestinien, d'autres, dont les Forces pour la liberté et le changement, ont protesté contre le processus, notamment l'absence de consultations à ce sujet.

17. À la suite des affrontements armés qui ont opposé le 3 novembre, dans la région éthiopienne du Tigray, les forces de défense éthiopiennes au Front populaire de libération du Tigray, le Gouvernement de transition a annoncé la fermeture de la frontière orientale du pays avec l'Éthiopie. Malgré la fermeture de la frontière, le Gouvernement de transition a autorisé l'accès humanitaire à tous les demandeurs d'asile éthiopiens en leur accordant une reconnaissance *prima facie*, dans le respect du principe de non-refoulement. Au 23 novembre, plus de 40 000 réfugiés en provenance d'Éthiopie étaient entrés au Soudan oriental. Le Premier Ministre Hamdok a offert sa médiation aux parties en sa qualité de Président de l'Autorité intergouvernementale pour le développement.

Situation socioéconomique

18. La situation économique a continué de se dégrader au cours de la période considérée. Les mesures de confinement prises pour faire face à la pandémie de COVID-19 ont provoqué une baisse considérable de l'activité économique et une chute du produit intérieur brut, occasionnant près de 42 % de pertes en recettes fiscales. Dans les zones urbaines, la pandémie a eu également un impact négatif sur le vaste secteur de l'économie parallèle, aggravant les conditions de vie précaires des journaliers, en particulier des femmes, aux prises avec la pauvreté. Étant donné ses arriérés, qui ne lui ont pas permis de bénéficier d'un allègement de la dette, ainsi que l'augmentation de ses investissements dans des programmes sanitaires d'urgence et la baisse de ses recettes, le Soudan fait face à un déficit budgétaire qui se creuse

d'environ 250 millions de dollars chaque mois. Le taux annuel d'inflation du pays a bondi de 166,83 % en août à un niveau record de 212,29 % en septembre, sous l'effet de l'augmentation des prix alimentaires et des coûts du transport. Le 10 septembre, la détérioration de ces conditions a conduit les autorités à décréter l'état d'urgence économique.

19. Durant toute la période considérée, des manifestations ont continué de se dérouler pour dénoncer la situation économique désastreuse et les difficultés exceptionnelles qui en découlaient. Comme annoncé par les comités de résistance, la formation de longues files d'attente pour se procurer du pain, du combustible et du gaz de cuisine a conduit à une escalade des manifestations de masse dans les États de Khartoum, de la Mer Rouge, de Gazira, de Gedaref, du Kordofan méridional et du Darfour septentrional, entre autres, appelant à la révocation du Ministre du commerce jugé responsable des pénuries.

20. C'est dans ce contexte que la conférence économique nationale s'est déroulée à Khartoum du 26 au 28 septembre, après avoir été reportée à maintes reprises en raison de la pandémie. À l'origine, la conférence avait été proposée pour faciliter, entre le Ministère des finances et de la planification économique, le Cabinet du Premier Ministre et les Forces pour la liberté et le changement, la te nue d'un dialogue au sujet du budget de 2020 devant leur permettre d'aplanir leurs divergences sur les questions de subventions et de politiques de taux de change. Lors de la conférence, les Forces pour la liberté et le changement et les comités de résistance se sont opposés à la levée des subventions, une décision que le Gouvernement de transition avait déjà prise dans ce sens. Durant la conférence, quelques recommandations ont été formulées, tendant notamment à la dissociation de la politique budgétaire de la politique monétaire, à l'octroi par le Ministère des finances et de la planification économique d'une complète autonomie à la Banque centrale du Soudan, et à l'engagement résolu de lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Aucun consensus n'a été trouvé concernant la question des subventions, la révision du traitement des fonctionnaires ou la rationalisation de la fonction publique.

21. Le 23 septembre, le Conseil d'administration du Fonds monétaire international a approuvé un programme de référence, une mesure importante pour l'allègement de la dette. Sous réserve du règlement de ses arriérés avec les institutions financières internationales, le Soudan recevra, au titre de ce programme, des subventions directes au développement d'un montant annuel de plus de 1,5 milliard de dollars, qui stimuleront l'investissement et revitaliseront son économie. Il lui faudra accomplir des progrès manifestes dans la mise en œuvre de ce dispositif pour pouvoir bénéficier d'une réduction bilatérale de sa dette dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés. D'une durée de 12 mois, le programme appuiera les réformes élaborées par le Gouvernement de transition en vue de stabiliser l'économie, d'améliorer la compétitivité et de renforcer la gouvernance. À ces fins, plusieurs actions primordiales ont déjà été amorcées, dont la rédaction d'une loi portant création d'une commission de lutte contre la corruption et d'une autre loi visant à modifier la gouvernance des entreprises publiques. Le Gouvernement de transition s'emploie également à rationaliser les dépenses dans le cadre de grandes réformes de la gestion des finances publiques qui visent à accroître la responsabilité financière.

22. La levée des subventions et la révision des taux de change sont parmi les réformes les plus décisives que le Gouvernement de transition a accepté de mettre en œuvre dans le cadre du programme de référence. Ces mesures devraient être lourdes de conséquences sur le plan économique pour la population, compte tenu de la restructuration de l'économie soudanaise dans ses paramètres fondamentaux. Le 12 octobre, le Gouvernement a annoncé qu'il libèrerait le prix du carburant dans le

pays pour l'aligner sur les prix internationaux ; le 28 octobre, ce prix avait presque doublé.

23. Le 8 octobre, le Conseil des administrateurs du Groupe de la Banque mondiale a approuvé une nouvelle note d'engagement en faveur du Soudan, qui est axée sur l'aide apportée au Gouvernement de transition en vue de stabiliser l'économie et d'accélérer les progrès devant conduire au règlement des problèmes d'endettement du pays. Il a également approuvé l'octroi d'un don de 200 millions de dollars pour l'apurement des arriérés du Programme de soutien aux familles, un système de transfert en espèces d'un revenu minimum quasi universel, créé par la Banque mondiale et administré par les pouvoirs publics, qui vise à atténuer les effets sur le plan social du programme de réformes économiques mis en œuvre par le Gouvernement. Cette somme vient s'ajouter aux contributions d'un montant préapprouvé de 170 millions de dollars, versées au fonds d'affectation spéciale par l'Union européenne, l'Allemagne, l'Irlande, les Pays-Bas et la Suède, qui seront gérées dans le cadre d'un fonds d'affectation spéciale multidonateur mis en place pour financer le Programme. Le premier décaissement effectué à partir du fonds d'affectation spéciale de la Banque mondiale représente une partie des contributions au Programme de soutien aux familles garanties lors de la Conférence de haut niveau des partenaires du Soudan, qui s'est tenue en ligne depuis Berlin, au mois de juin. Le 23 octobre, la Banque mondiale a organisé une table ronde consacrée aux moyens de contribuer à la transition du Soudan. La réunion, qui a eu lieu en ligne de Washington, en marge des réunions annuelles du Groupe de la Banque mondiale, a débuté par la signature du Programme de soutien aux familles, qui en a marqué le lancement officiel. Le Programme alimentaire mondial a mis en place l'appui et l'assistance technique requis, ce qui a permis de démarrer la première phase expérimentale du Programme de soutien aux familles à la fin de septembre et de fournir une aide à 20 000 familles, à Khartoum et dans ses environs.

Droits humains et état de droit

24. La signature de l'Accord de paix de Djouba a marqué une étape importante pour ce qui est des droits humains et de l'état de droit au Soudan, en soulignant que la justice, la responsabilité et la réconciliation étaient au cœur du processus de transition. L'Accord appelle à la mise en œuvre de réformes institutionnelles, afin de créer des instances qui soient plus représentatives et sensibilisées à l'état de droit dans les zones touchées par un conflit. Les signataires de cet instrument y réaffirment leur détermination à instaurer des dispositifs de justice transitionnelle et de responsabilité effective à l'échelle du pays, notamment par la création d'une commission Vérité et réconciliation (qui devrait compter au moins deux femmes au nombre de ses membres) et du Tribunal spécial chargé de juger les crimes commis au Darfour, et reconnaissent le rôle important que joue la Cour pénale internationale à cet égard. En outre, mettant fortement l'accent sur les questions touchant les déplacés et les réfugiés au Darfour, l'Accord prévoit un dispositif général régissant la propriété foncière et les haouakirs (terres traditionnellement utilisées par un groupe tribal spécifique). Selon ses dispositions, le Conseil national de sécurité et de défense est chargé d'élaborer un plan de transformation, de développement et de modernisation du secteur de la sécurité, la transformation de ce secteur étant considérée comme une tâche prioritaire à l'approche de la conférence constitutionnelle.

25. Sous la pression de demandes persistantes de réforme, le Gouvernement de transition a continué de progresser, conformément à ses engagements au titre du Document constitutionnel, vers la ratification des principaux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et la création de commissions investies d'un mandat constitutionnel. Le 6 octobre, le Conseil des ministres a approuvé la ratification de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels,

inhumains ou dégradants et de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées. Outre la mise en place de la commission chargée de la réforme des systèmes juridique et judiciaire en juillet, des projets de loi relatifs à la création de la commission de justice transitionnelle et à la réforme de la commission nationale des droits humains étaient à l'examen. Ces commissions, aux côtés, entre autres, de la Commission pour la paix, de la Commission constitutionnelle et de la Commission pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration, contribueront de manière cruciale au dialogue national, à la réconciliation et à l'application de l'Accord de paix de Djouba ainsi qu'à la progression de la transition politique. Le 19 novembre, le Conseil des ministres a décidé de lever les réserves que le pays avait précédemment formulées au sujet de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, renforçant ainsi encore la protection des enfants.

26. En dépit de cette évolution favorable, les heurts et la violence communautaire se sont poursuivis au Soudan oriental et au Darfour, y compris les violences sexuelles liées aux conflits, en particulier contre les femmes et les filles (voir l'annexe, pour plus de détails concernant le Darfour). Les manifestants qui ont défilé le 21 octobre à Khartoum ont réclamé à nouveau l'ouverture d'une enquête transparente et impartiale sur les violations et atteintes commises sous l'ancien régime ainsi que sur l'assassinat de civils dans le cadre des manifestations qui s'étaient déroulées le 3 juin 2019. Le 11 novembre, le procureur général a annoncé que des charniers avaient été découverts puis a déclaré que les dépouilles qui y gisaient allaient en être exhumées. Dans le même temps, les affrontements intercommunautaires qui ont persisté au Darfour ont mis en lumière le besoin de redoubler d'efforts pour renforcer la protection et instaurer la confiance entre la population et les forces de l'ordre, tout en améliorant les institutions et systèmes relatifs à l'état de droit dans le cadre du plan national de protection des civils (voir S/2020/429, annexe), l'objectif étant de permettre aux autorités nationales et locales d'honorer leur ferme engagement d'assurer la sécurité et la protection de base dans tout le Soudan. À cet égard, la nomination de nouveaux juges et procureurs, qui fait suite à la cessation de service de 151 juges et de 21 procureurs le 23 août, décidée par le comité national de démantèlement des institutions de l'ancien régime, est demeurée en suspens.

Situation humanitaire

27. Les besoins humanitaires ont continué d'augmenter sous l'effet de la crise économique, de l'insécurité alimentaire, de graves inondations, de flambées de maladies, de la violence intercommunautaire et de déplacements prolongés. De juin à septembre 2020, un nombre record de personnes ont eu besoin de recevoir d'urgence une aide alimentaire et à la subsistance ; selon les estimations, 9,6 millions de personnes (soit 21 % de la population) souffraient d'une très grave insécurité alimentaire relevant, au minimum, d'une situation de crise. L'amélioration de l'accès humanitaire a été concomitante avec la réforme du dispositif humanitaire menée par le Gouvernement de transition. Dans les États du Darfour, du Kordofan méridional et du Nil Bleu, les agents humanitaires ont pu accéder à des zones auparavant hors de portée, contrôlées par des groupes armés.

28. Depuis le début de l'année, plus de huit millions de personnes ont reçu une assistance. Dans tout le pays, on a dénombré quelque 3,68 millions de destinataires d'une aide humanitaire entre juillet et septembre 2020. En tout, 2,5 millions de personnes ont reçu une aide alimentaire et une aide à la subsistance, 1,44 million de personnes ont bénéficié d'une aide en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène, 1,13 million de personnes ont reçu une assistance d'ordre éducatif, 708 000 personnes ont bénéficié de services de santé, et 29 000 rescapées de violences fondées sur le genre ont pu bénéficier de services. Les enfants ont eux aussi reçu un soutien essentiel

en matière de nutrition et de protection. Entre le 7 et le 23 novembre, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le Commissaire aux réfugiés du Gouvernement de transition ont consigné 41 193 arrivées de réfugiés éthiopiens dans les États de Kassala, de Gedaref et du Nil Bleu. L'ONU et ses partenaires y ont apporté une aide vitale, fournissant notamment des vivres, de l'eau et des services d'assainissement et d'hygiène, de même qu'un encadrement psychosocial.

29. L'aide humanitaire ne couvre pas les 15,9 millions de personnes qui consomment le minimum requis d'aliments mais ne sont pas en mesure d'engager des dépenses non alimentaires de base sans rencontrer de grandes difficultés. Il est prévisible que cette situation se dégrade encore en raison de la crise macroéconomique persistante et des réformes, telles que la suppression des subventions au combustible, qui est entrée en vigueur à la fin d'octobre. Pour autant, la première tranche de financement du Programme de soutien aux familles a été approuvée et devrait bénéficier à 11 800 000 personnes dans les États de Khartoum, de la Mer Rouge, du Darfour méridional et de Kassala. Il y est prévu que chaque personne reçoive cinq dollars par mois durant six mois ; ce montant net versé aux bénéficiaires sera fonction du cours de la devise locale, d'où la nécessité d'une réforme des taux de change.

30. En outre, le Soudan a continué de subir les pires inondations recensées depuis 1988, le niveau des eaux ayant atteint des hauteurs inégalées depuis près d'un siècle dans 16 États. En octobre, on dénombrait 900 000 personnes touchées dans l'ensemble des 18 États, plus de 170 000 foyers détruits ou détériorés et 559 écoles, plus de 2 600 centres de soins et plus de 1 800 sites de ressources en eau endommagés. Pas moins de 2 988 445 personnes, soit quelque 600 000 familles vivant de l'agriculture et de l'élevage, dont 42 % sont dirigées par des femmes, ont subi les conséquences de l'inondation de près de 2,2 millions d'hectares de terre dans 15 États, soit 26,8 % des surfaces cultivées, et de la perte de 108 000 têtes de bétail appartenant à 20 521 foyers. Les États les plus touchés ont été le Darfour septentrional, Khartoum, le Nil Bleu, le Darfour occidental et Sennar. Le personnel humanitaire a appuyé l'intervention du Gouvernement de transition face à ce phénomène, en fournissant une aide à près de 400 000 personnes. Au total, 170 000 personnes ont pu bénéficier d'un abri d'urgence et recevoir des articles non alimentaires. En vue de la saison des pluies, l'ONU et ses partenaires avaient prépositionné des stocks afin de faciliter l'acheminement de l'aide à 250 000 personnes. Durant l'intervention, 43 partenaires ont fourni des vivres, des abris d'urgence et des articles non alimentaires ainsi que de l'eau et services d'assainissement et d'hygiène aux personnes touchées par les inondations. En prévision d'éventuelles épidémies, 50 modules de traitement du choléra ont été prépositionnés dans différents États. Il a également été procédé à des activités de lutte antivectorielle et à des pulvérisations d'insecticide après l'augmentation du nombre de cas de paludisme.

31. Durant la période considérée, une augmentation du nombre de cas suspectés de fièvre hémorragique virale a été constatée. Au 25 octobre, 2 305 cas et 64 décès avaient été recensés par le Ministère fédéral de la santé, pour la plupart dans l'État du Nord. Deux cent cinquante cas de fièvre de Chikungunya avaient été également signalés dans le Darfour méridional, le Darfour oriental, le Darfour septentrional et le Darfour occidental, dont près de 78 % dans ce dernier État. À la fin d'octobre, 1,5 million de cas de paludisme s'étaient déclarés, soit un dépassement du seuil épidémique dans 15 des 18 États. En outre, le Soudan a fait face à sa première flambée de poliomyélite depuis plus d'une décennie, la maladie sévissant dans neuf États du pays. Près de 10 millions de doses de vaccin antipoliomyélitique ont été livrées à Khartoum en octobre. Faute de fonds suffisants pour prendre en charge le coût croissant du transport, le lancement de la campagne de vaccination a été retardé, avant d'être programmé pour la fin de novembre.

III. Faits nouveaux concernant l'établissement de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan

32. L'équipe de lancement de la MINUATS a entamé son déploiement en octobre, à l'achèvement des travaux de l'équipe de planification soudanaise, et notamment après la présentation du premier budget annuel de la Mission pour 2021. L'équipe, dirigée par un administrateur qui sera en même temps le directeur du Bureau d'appui à la transition politique de la Mission, comprend également le chef d'état-major par intérim, le chef d'appui à la mission par intérim et d'autres membres essentiels du personnel ayant un rôle d'appui ou chargés de la sécurité. Le recrutement du personnel pour 2021 et au-delà a commencé d'être programmé de sorte à assurer une présence suffisante de la Mission, l'objectif prioritaire étant de réunir un effectif répondant aux principes de l'équilibre des sexes et de la diversité géographique.

33. L'équipe de lancement a rencontré le Premier Ministre, le Ministre des affaires étrangères, le Président du Comité exécutif de coordination avec la MINUATS et d'autres membres du Gouvernement, des représentants de la société civile, des ambassadeurs résidents ainsi que le chef du Bureau de liaison de l'Union africaine à Khartoum, le chef de la Délégation de l'Union européenne au Soudan et des représentants des groupes armés, pour s'entretenir avec eux des activités de la Mission. Conformément à la résolution 2524 (2020) du Conseil de sécurité, les discussions sur l'intégration se sont poursuivies avec l'équipe de pays des Nations Unies, le Bureau de la coordination des activités de développement ayant en outre démarré un exercice de relevé et d'analyse des lacunes avec l'équipe pour faire en sorte que ses travaux soient complémentaires aux activités de la MINUATS. De même, un dialogue s'est amorcé à propos du cadre stratégique intégré en vue de synchroniser les processus de planification engagés par la Mission et l'équipe de pays. La Mission a continué de se concerter avec ses partenaires au sujet de l'élaboration de critères et d'indicateurs de fond et contextuels précis et mesurables, comme requis par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2524 (2020).

34. L'action de coordination entre la MINUAD et l'Union africaine s'est poursuivie durant toute la période considérée, afin qu'une transition sans heurts s'opère lors du retrait de la Mission auquel celle-ci se prépare. Des réunions ont régulièrement eu lieu à cette fin entre hauts responsables et un mécanisme de coordination officiel a été mis en place par l'équipe de lancement de la MINUATS et l'équipe dirigeante de la MINUAD, comme demandé par le Conseil de sécurité dans sa résolution. Le 5 novembre, la MINUAD s'est réunie avec la MINUATS et l'équipe de pays des Nations Unies, dans le cadre d'un atelier, pour veiller à harmoniser les activités menées par les Nations Unies au Soudan en vue d'aider le Gouvernement de transition à instaurer la paix et à mettre en œuvre son plan national de protection des civils. Les participants sont convenus d'actions destinées à orienter les deux missions et les partenaires concernés de l'équipe de pays des Nations Unies dans les efforts qui seraient déployés pour atténuer les lacunes et les difficultés persistantes après le départ de la MINUAD ; il se sont engagés à consulter activement les partenaires concernés du Gouvernement de transition pour assurer une coordination étroite à cet égard.

35. Une aide à l'application de l'Accord de paix de Djouba a commencé d'être organisée. À la demande du Comité directeur conjoint pour la consolidation de la paix (composé, du côté du Gouvernement de transition, de représentants du Ministère des finances et de la planification économique, de la Commission nationale de paix, du Cabinet du Premier Ministre et du Ministère de la gouvernance fédérale), deux programmes d'appui à l'application de l'Accord de paix et aux négociations en cours

sont en voie d'élaboration. La MINUATS tient séparément des consultations avec les parties en présence pour définir la manière idoine de contribuer aux négociations en cours à Djouba avec le Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan-Nord-faction Abdelaziz al-Hilu.

36. Conformément au mandat de consolidation de la paix de la MINUATS, l'équipe de lancement a continué d'étudier, en étroite coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, les moyens de réaffecter un fonds d'affectation spéciale pluripartenaire existant en vue de concourir prioritairement aux activités de consolidation de la paix menées au Darfour, dans les Deux Zones et au Soudan oriental, en raison de leur rôle catalyseur, dans le cadre d'une coopération active avec le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, le Fonds pour la consolidation de la paix et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies résidents. Ce fonds permettrait de soutenir un programme intégré des Nations Unies propre à remédier aux lacunes qui subsistent en matière de consolidation de la paix, au moment où le pays axe ses efforts sur son développement durable à moyen et à long terme. Le Comité directeur mixte du Fonds pour la consolidation de la paix a quant à lui demandé la mise en place en 2020 d'un programme visant à conduire une enquête initiale sur les réfugiés soudanais, portant prioritairement sur ceux qui se trouvent au Tchad, et sur les déplacés, ainsi que sur les actions de sensibilisation à la paix dans les camps de réfugiés tchadiens. Ces deux programmes sont en cours d'élaboration sous les auspices de la MINUATS et de l'équipe de pays des Nations Unies.

37. Les dispositions opérationnelles relatives au déploiement de la MINUATS ont continué d'être adoptées. Le contrat de location des locaux provisoires du quartier général de la MINUATS à Khartoum a été définitivement établi et les ressources sont actuellement mobilisées pour acquérir les infrastructures voulues, mettre en place les services informatiques et de communications et perfectionner les systèmes de sécurité. Des dispositifs communs de soutien sont en passe d'être créés avec l'équipe de pays dans le cadre d'accords sur les services communs s'ajoutant les uns aux autres, notamment pour ce qui est d'un possible partage des locaux à El-Fasher, Zalingei, Nyala, Kadougli, El-Damazin, Kassala et Port Soudan. Les capacités d'appui existantes de la MINUAD à El-Fasher ont également été mises au service de la MINUATS. Les deux missions synchronisent leurs opérations de sorte à faire coïncider le retrait de la MINUAD avec le développement de la MINUATS, le transfert à celle-ci des ressources utiles, dont les véhicules et autres pièces de matériel, s'organisant rapidement. La Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) apportera également sa contribution à Kadougli sur la base du recouvrement des coûts. Plusieurs accords sur les niveaux de services sont actuellement mis au point avec l'équipe de pays, la MINUAD, la FISNUA, le Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) et le Centre de services mondial de Brindisi (Italie) ; ils portent sur la fourniture intégrée et coordonnée d'une aide logistique et de services de traitement administratif. En parallèle, les négociations se poursuivent avec le Gouvernement de transition concernant l'accord sur le statut de la mission.

IV. Observations

38. Le Soudan continue de progresser sur la voie de la transition démocratique. Je salue les mesures courageuses que les parties ont prises en signant l'Accord de paix historique de Djouba et en s'engageant à en assurer efficacement la mise en œuvre. Cet instrument représente, pour la promotion des droits humains et de l'état de droit au Soudan, un jalon qui pourrait se révéler une première étape essentielle dans les efforts déployés pour s'attaquer aux causes profondes de l'instabilité et des conflits armés. Le calendrier est ambitieux et des défis importants nous attendent, notamment en ce qui concerne les ressources financières, les problèmes de sécurité actuels et les

déficits de confiance persistants. J'encourage toutes les parties à rester fermes dans leur attachement à la paix et j'invite les partenaires du pays à apporter le soutien nécessaire à la mise en œuvre de l'Accord.

39. La paix au Soudan ne sera complète que lorsque tous les conflits auront pris fin. Je me félicite de l'engagement conclu entre le Gouvernement de transition et le Mouvement populaire de libération du Soudan-Nord-faction Abdelaziz al-Hilu. Il s'agit là, pour l'avenir du peuple soudanais dans son ensemble, d'un pas encourageant en vue du règlement de griefs historiques, et j'engage les parties à parvenir sans délai à un accord sur les questions qui demeurent en suspens. J'appelle également les mouvements armés qui restent en dehors du processus de paix à rejoindre les forces engagées en faveur d'une transition réussie et pacifique au Soudan.

40. L'ONU réaffirme sa ferme détermination à aider le peuple soudanais à mettre en œuvre l'Accord de paix de Djouba. J'encourage les signataires à collaborer avec elle et avec la communauté internationale pour déterminer l'ampleur de l'appui stratégique, technique et de planification dont ils pourraient avoir besoin afin d'éviter tout retard et d'assurer un soutien coordonné.

41. Il convient de pérenniser la paix : c'est pourquoi il sera essentiel de créer les conditions permettant d'éviter une reprise du conflit et de soutenir la consolidation de la paix. J'appelle les parties prenantes soudanaises et leurs partenaires internationaux à investir davantage dans la stabilisation des anciennes zones de conflit. L'ONU cherchera à obtenir des contributions à un fonds d'affectation spéciale pluripartenaire destiné à appuyer les activités de consolidation de la paix durant la période de transition. J'encourage les partenaires à verser des contributions à ce fonds pour montrer que la communauté internationale soutient l'avènement de cette nouvelle ère au Soudan.

42. La protection des civils doit demeurer prioritaire. Alors que le mandat de la MINUAD touche à sa fin, le Gouvernement de transition doit être prêt à combler le vide que le départ de l'Opération va laisser sur le terrain. La MINUATS sera présente pour venir en aide aux autorités, mais elle ne pourra pas assurer la protection physique en remplacement de la MINUAD. Je prie instamment les autorités d'accélérer leurs préparatifs en vue d'assurer la protection des civils, conformément à leur plan national de protection des civils, avec le soutien de l'ONU et de la communauté internationale. Il sera également essentiel que le Gouvernement et l'ONU avancent dans la mise en œuvre du cadre de coopération pour la lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits, signé en mars 2020.

43. Je félicite le Gouvernement de transition pour ses efforts visant à entreprendre une réforme juridique, à renforcer les institutions et à assurer une représentation et une participation réelles des femmes dans les structures de prise de décision. Je l'encourage également à poursuivre ses démarches pour assurer la ratification des conventions internationales relatives à la protection et à la promotion des droits de l'homme et pour rendre justice aux victimes de crimes commis par le passé et des événements qui se sont produits à Khartoum le 3 juin 2019. Je l'encourage, alors qu'il est engagé sur la voie de la transition, à continuer de mener des consultations et des dialogues ouverts à un large éventail de parties prenantes, y compris les femmes et les membres de la société civile.

44. Je félicite le Gouvernement de transition pour les mesures qu'il a prises afin d'appliquer des réformes économiques et financières certes difficiles, mais cruciales. J'exhorte la communauté internationale à aider le Soudan à mettre en œuvre un filet de protection sociale et d'autres mesures au profit de la population. À cet égard, je me félicite de l'intention déclarée par les États-Unis d'Amérique de retirer le Soudan de leur liste des pays qui soutiennent le terrorisme, car cette mesure importante

permettra au pays d'accéder à d'importants mécanismes financiers et à l'aide internationale.

45. La situation humanitaire reste extrêmement préoccupante, le pays ayant dû faire face à une aggravation de l'insécurité alimentaire et à des inondations d'une ampleur jamais vue, qui ont détruit les habitations et les moyens de subsistance des populations. Ainsi donc, si l'on veut lutter contre la crise économique qui met la population dans le besoin et instaurer des solutions durables pour les personnes déplacées, il sera essentiel de renforcer non seulement le soutien économique et l'aide au développement, mais également la contribution à l'aide humanitaire. Je me félicite des améliorations apportées à la capacité des agents humanitaires de venir en aide à un plus grand nombre de personnes, tout en notant l'importance d'avoir un accès continu et durable à toutes les personnes dans le besoin.

46. La planification de l'instauration de la MINUATS, qui s'est faite dans des circonstances inédites, a posé des défis jamais rencontrés dans le cadre du déploiement d'une mission. Je tiens à remercier mon Conseiller spécial pour le Soudan d'avoir mené à bonne fin le processus de planification et d'avoir inlassablement œuvré à l'appui de la transition au Soudan. Je remercie également le personnel de la MINUATS qui se déploie au Soudan, ainsi que la MINUAD pour le soutien que celle-ci a apporté à l'instauration de la MINUATS au cours de ces derniers mois.

Annexe

Rapport sur la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Darfour, conformément à la résolution 2525 (2020) du Conseil de sécurité

I. Introduction

1. La présente mise à jour est présentée conformément au paragraphe 10 de la résolution 2525 (2020) du Conseil de sécurité, dans laquelle le Secrétaire général a été prié de communiquer une mise à jour sur l'exécution du mandat de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) tous les quatre-vingt-dix jours, en annexe aux rapports réguliers sur la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (MINUATS). On trouvera dans la présente annexe une mise à jour de la situation au Darfour pour la période allant du 1er septembre au 23 novembre 2020.

II. Point sur la situation au Darfour et l'exécution du mandat de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

A. Situation politique

2. Le 3 octobre, le Gouvernement de transition, le Front révolutionnaire soudanais et l'Armée de libération du Soudan-faction Minni Minawi ont officiellement signé l'Accord de Djouba pour la paix au Soudan, en présence, notamment, de représentants de l'ONU, mettant ainsi un terme à 12 mois de négociations. Le 8 octobre, les parties sont arrivées à Khartoum pour discuter du processus de mise en œuvre et, le 12 octobre, le Conseil souverain et le Conseil des ministres ont entériné l'Accord, en réunion conjointe.

3. Le 18 octobre, le Gouvernement de transition a approuvé l'inclusion de l'Accord de paix de Djouba dans le Document constitutionnel du 17 août 2019, en tant que partie intégrante de celui-ci. Toutefois, des retards se sont produits dans la mise en œuvre de certains éléments clés de l'Accord, notamment les nominations de représentants des mouvements signataires au Conseil souverain et au Conseil des ministres, et la mise en place de mécanismes de coordination et d'exécution essentiels.

4. L'Armée de libération du Soudan-Abdul Wahid a persisté à rejeter le processus de paix. Le 10 novembre, le chef adjoint de cette faction, Abdalla Haran Adam, est arrivé à Djouba dans l'intention déclarée d'informer le Président du Soudan du Sud, Salva Kiir, du plan conçu par le groupe pour parvenir à la paix au Darfour, tout en restant en dehors du processus de paix de Djouba. Le 13 novembre, le chef du groupe, Abdul Wahid, est arrivé à Kampala pour annoncer l'initiative dans le cadre de ce qu'il a appelé une tournée africaine visant à promouvoir une conférence de dialogue intra-soudanais.

B. Conditions de sécurité

5. L'état général de la sécurité au Darfour a été marqué par un conflit intercommunautaire persistant au Darfour occidental, méridional et central, des

affrontements intermittents dans la région de Jebel Marra entre l'Armée de libération du Soudan-Abdul Wahid et les forces gouvernementales, et des luttes intestines entre les factions Abdul Wahid. Les troubles de l'ordre public qui se sont produits du fait de la détérioration de la situation économique et de la faible capacité des autorités locales de protéger des attaques les personnes déplacées et les agriculteurs, y compris les enfants, ont également continué de poser de graves problèmes.

Combats entre les forces du Gouvernement de transition et des mouvements armés

6. Au cours de la période considérée, 21 cas de conflit armé ont été consignés, qui ont fait 23 morts, contre 48 qui avaient fait 115 morts, entre le 1er juin et le 31 août 2020. Au cours de cette même période, des éléments de l'Armée de libération du Soudan-Abdul Wahid ont attaqué la base des Forces armées soudanaises de Boulei, au sud de Sortoni, ainsi que le poste d'observation des forces situé sur la colline d'Arafat, au sud de Golo, et la base de Boldong, près de Nertiti. L'attaque lancée contre Boldong, le 27 septembre, aurait fait trois morts parmi les forces de l'Armée de libération du Soudan-Abdul Wahid et un blessé grave dans les rangs des Forces armées soudanaises.

7. Les luttes intestines au sein de l'Armée de libération du Soudan-Abdul Wahid se sont également poursuivies, de nouveaux affrontements entre les groupes Mubarak Aldouk et Saleh Borsa ayant eu lieu entre le 1er et le 6 septembre à Hussein, Flow, Komi et dans d'autres villages proches de Golo, faisant un mort parmi les civils et provoquant de nouveaux déplacements. Les combats internes qui ont eu lieu le 30 septembre et le 12 octobre entre ces deux factions à Dou et dans les villages environnants dans le Jebel Marra-Est, au Darfour méridional, au sujet du contrôle des mines d'or artisanales proches de Kidingir et de la perception illégale d'impôts dans le Jebel Marra-Est, ont entraîné la mort d'au moins sept civils et le déplacement de 525 familles, composées principalement de femmes et d'enfants. Le 16 novembre, le commandant de l'Armée de libération du Soudan-Abdul Wahid, Mubarak Aldouk, et 14 autres commandants ont remis à la MINUAD une déclaration signée, dans laquelle ils annonçaient leur scission d'avec le groupe, dénonçant des actes relevant de la discrimination ou de l'extorsion, des tortures infligées à des détenus et le meurtre de dissidents.

Conflits intercommunautaires et questions foncières

8. La violence intercommunautaire s'est poursuivie dans tout le Darfour, la MINUAD ayant enregistré 15 affrontements intercommunautaires qui ont fait 29 morts, contre 15 qui avaient fait 126 morts au cours de la période précédente, entre le 1er juin et le 31 août 2020. Les conflits fonciers ont également persisté, 57 conflits ayant fait 14 morts, contre 85 qui ont fait 17 morts pour la période précédente.

9. Les affrontements intercommunautaires ont fait six morts au Darfour central et trois au Darfour occidental. Au Darfour central, en particulier à Nertiti, de nombreux acteurs ont pris part à des conflits intercommunautaires, notamment des jeunes, des personnes déplacées, des agriculteurs et des éleveurs nomades, ce qui a entraîné une détérioration des conditions de sécurité. Le 10 septembre, alors que des jeunes déplacés manifestaient contre ce qu'ils considéraient comme l'inaction des forces de sécurité, le poste de police de Nertiti a été la cible d'une attaque, au cours de laquelle la police a ouvert le feu, tuant deux personnes. Le *wali* (gouverneur) du Darfour central s'est entendu avec les autorités locales et les parties prenantes et a demandé le déploiement de forces armées supplémentaires pour apaiser les tensions.

10. En octobre, les conflits opposant les Fallata aux Massalit à Greida, au Darfour méridional, ont touché 16 villages et contraint jusqu'à 20 000 personnes à regagner *Goghan* el-Zarqa, plusieurs habitations ayant été incendiées. Le 20 octobre, un groupe

de Massalit a également mis le feu à des maisons et à des commerces dans le village de Dika, au Darfour méridional, après le retour sur place de plusieurs familles de Fallata ; les Fallata ont riposté en attaquant les Massalit, dans l'est de Greida. Les faits se sont soldés par sept morts et 25 blessés parmi les Massalit, plusieurs habitations de Massalit ayant été incendiées ; les forces de sécurité gouvernementales ont été déployées sur les lieux.

11. Le 20 octobre, les affrontements qui ont éclaté à Saraf Omra, au Darfour septentrional, entre le clan Aoulad Janoub des Rizeigat du Nord et les Forces d'appui rapide à la suite du meurtre accidentel d'un Rizeigat qui protestait contre la saisie d'armes à feu, se sont soldées par l'incendie partiel, en guise de représailles, de la garnison des Forces. Les Forces armées soudanaises ont été déployées sur place pour désamorcer les tensions et prévenir de nouveaux affrontements.

Attaques visant le personnel et les installations de l'ONU

12. Au cours de la période considérée, 12 actes, de nature principalement criminelle, visant le personnel et les locaux des Nations Unies et d'organisations humanitaires, ont été consignés, en réduction notable par rapport aux 65 cas signalés entre le 1er juin et le 31 août 2020. Cette différence peut s'expliquer par plusieurs facteurs. Premièrement, des manifestations d'agents de sécurité d'une société de sécurité privée dont les services avaient été engagés par des organismes, fonds et programmes des Nations Unies, qui se sont déroulées en juin et juillet à Nyala, au Darfour méridional, à Geneina, au Darfour occidental, et à Daeïn, au Darfour oriental, pourraient avoir contribué au nombre important d'actes criminels constatés au cours de la période précédente. Deuxièmement, cette différence peut s'expliquer par les effets bénéfiques de la campagne de collecte d'armes à feu actuellement menée par les autorités soudanaises.

13. Le 16 novembre, devant la base de soutien logistique d'El-Fasher, au Darfour septentrional, un groupe d'anciens membres du personnel de la MINUAD recruté sur le plan national, qui dénonçaient le non-paiement de sommes auxquelles ils estimaient avoir droit depuis le 10 août 2020, ont bloqué toutes les entrées et les sorties des lieux. Le lendemain, les manifestants s'en sont pris aux agents de la police de la MINUAD alors que ces derniers retiraient les véhicules qui bloquaient les accès. Les agents ont tiré des gaz lacrymogènes ; six d'entre eux ont été légèrement blessés.

C. Protection des civils

14. Au cours de la période considérée, la composante militaire de la MINUAD a effectué 4 273 patrouilles, dont 1 091 visaient à la protection des civils, et facilité 39 escortes de convois humanitaires. La composante Police a effectué 607 patrouilles, dont 254 patrouilles destinées à établir la confiance dans les camps de personnes déplacées, 95 patrouilles destinées à protéger les civils ramassant du bois de chauffe ou de l'herbe, 30 patrouilles dans des marchés, 116 patrouilles dans des villages, 98 patrouilles dans des localités et 14 patrouilles sur des itinéraires de migration pour répondre aux besoins en matière de sécurité des personnes déplacées, en particulier des personnes se livrant à des activités de subsistance à l'extérieur des camps, notamment des femmes et des enfants. Des unités de police constituées ont fourni trois escortes de convois humanitaires au personnel du Programme alimentaire mondial, du Bureau de la coordination des affaires militaires, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et de la MINUAD. La police de la MINUAD a également effectué 87 patrouilles conjointes, avec la Force de police soudanaise, dans des camps de déplacés, des zones de rassemblement des personnes déplacées, des villages, des zones agricoles, des marchés et des localités proches des 11 bases d'opérations. Des

évaluations générales des risques d'explosion ont été menées dans 230 villages du Darfour, y compris dans la région de Jebel Marra, ce qui a permis de nettoyer 43 zones dangereuses signalées et d'éliminer en toute sécurité 2 144 munitions (1 684 munitions non explosées et 460 munitions dont la durée de vie avait expiré) et 110 377 munitions d'armes légères.

15. Au cours de la période considérée, la MINUAD a organisé une réunion à laquelle ont participé le Gouvernement et l'équipe de pays des Nations Unies, afin de renforcer la coordination en matière de protection des civils et d'élaborer des recommandations visant à accélérer l'exécution des activités entravées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Le Gouvernement a accepté de fournir des escortes armées dans les endroits d'où la MINUAD s'était retirée et a encouragé les partenaires d'exécution à conclure à temps leurs activités de mise en œuvre des projets.

16. L'Opération a continué d'organiser, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, des ateliers de renforcement des capacités et des formations à l'intention de la société civile et des autorités soudanaises, soit au Darfour occidental (150 participants, dont 64 femmes), au Darfour oriental (105 participants, dont 87 femmes), au Darfour méridional (70 participants, dont 36 femmes), au Darfour septentrional (164 participants, dont 114 femmes) et au Darfour central (160 participants, dont 25 femmes). Ces activités portaient essentiellement sur le rôle des femmes dans les mécanismes de réconciliation et la prise de décisions, la protection des droits des femmes et des filles, la promotion des droits humains dans les camps de personnes déplacées, les dispositifs d'alerte rapide destinés à prévenir la violence sexuelle et fondée sur le genre, les normes sociales préjudiciables telles que celles ayant trait aux mutilations génitales et au mariage d'enfants, et la responsabilisation et l'état de droit garantis par des moyens tels que la surveillance des procès et le soutien aux administrations pénitentiaires. Elles visaient aussi à poursuivre le travail de plaidoyer pour l'inclusion des femmes dans les mécanismes traditionnels de règlement des conflits, dans le cadre d'une formation destinée à 20 femmes sélectionnées parmi 64 membres du personnel administratif autochtone.

17. La police de la MINUAD a continué d'effectuer des patrouilles quotidiennes et d'exécuter des programmes de sensibilisation afin de soutenir la protection physique des civils et de faciliter l'aide humanitaire, y compris en assurant avec la Force de police soudanaise le suivi des crimes signalés et de la progression des enquêtes diligentées. La composante Police a poursuivi la formation des formateurs sur la gestion des crises et de l'ordre public organisée à l'intention de la Force de police soudanaise. En septembre, la direction de la police de la MINUAD a participé à un atelier avec la Force de police soudanaise sur la protection des civils à Khartoum, à l'appui du plan national de protection des civils du 21 mai 2020 (voir S/2020/429, annexe). La police de la MINUAD, en collaboration avec la Force de police soudanaise, a également lancé une stratégie de patrouilles communes destinée à créer un climat de confiance entre les personnes déplacées et la Force de police soudanaise.

D. Situation humanitaire

18. En septembre et octobre, des conflits intercommunautaires et des affrontements entre factions de l'Armée de libération du Soudan-Abdul Wahid ont entraîné le déplacement de quelque 27 445 personnes de la région de Jebel Marra, au Darfour central et méridional.

19. Le 15 septembre, quelque 760 personnes (152 ménages) ont été transférées du site de rassemblement de Sortoni, situé au Darfour septentrional, vers Toga, et 930 personnes (186 ménages) de Sortoni vers le site de personnes déplacées de Savanga,

à Golo, au Darfour central. En octobre, quelque 1 900 personnes (392 ménages) sont arrivées à Toga et à Savanga en provenance de Sortoni. Une équipe interinstitutions a entrepris une évaluation des besoins entre le 11 et le 17 octobre, et une intervention humanitaire engagée dans la région se poursuit. En octobre, quelque 3 800 personnes ont également été contraintes de quitter Daya, au Darfour central, pour regagner les villages d'Archin et de Mohammadeïn, dans le nord du Jebel Marra.

20. Le 4 octobre, la Commission d'aide humanitaire a indiqué que quelque 3 000 personnes en provenance du village de Feina étaient arrivées dans les villages de Kidingir, Keïla et Merching, au Darfour méridional, après avoir fui les combats internes qui avaient éclaté, en juillet, entre factions de l'Armée de libération du Soudan-Abdul Wahid. Une évaluation interinstitutions des besoins a été faite entre le 11 et le 16 octobre. Le 20 octobre, les affrontements, précédemment évoqués, entre Fallata et Massalit à Greida, au Darfour méridional, ont contraint 20 000 personnes à s'enfuir en direction de *Goghan* el-Zarqa. Les partenaires humanitaires ont entrepris une mission interinstitutions, du 9 au 12 novembre, pour y évaluer les besoins humanitaires.

21. L'intervention face aux inondations est en cours, les partenaires humanitaires venant en aide à 33 350 personnes (6 670 familles) en leur distribuant des articles non alimentaires à Kabkabiya, au Darfour septentrional. Dans le camp de personnes déplacées de Kass, au Darfour méridional, une équipe interinstitutions d'évaluation des besoins a recensé 2 405 personnes touchées (481 ménages), tandis que dans le camp d'Otach, on dénombre 7 685 personnes touchées (1 537 ménages). Au Darfour central, des dirigeants communautaires ont signalé que quelque 400 maisons avaient été endommagées par les inondations à Kwila, quelque 18 000 personnes (3 600 ménages) ayant été touchées dans le camp de personnes déplacées de Hamidiya, et 12 500 personnes (2 500 ménages) à Nertiti. Des efforts sont en cours dans ces régions pour y fournir des abris et distribuer des articles non alimentaires.

22. Le nombre d'épidémies a augmenté après la saison des inondations : au Darfour occidental, le Ministère de la santé de l'État a signalé 277 cas suspects de fièvre de Chikungunya depuis la fin de septembre. Les partenaires humanitaires aident à la gestion des cas, à la lutte antivectorielle et aux activités de promotion de la santé, l'Organisation mondiale de la Santé ayant fourni des insecticides et des fumigateurs. Le nombre de cas de dengue a lui aussi augmenté, puisqu'on en a compté 19 au Darfour occidental et 13 au Darfour septentrional au cours de la période considérée.

E. Situation des droits humains

23. Si la situation des droits humains s'est généralement améliorée, la vulnérabilité des civils au Darfour demeure préoccupante. Entre septembre et octobre, la MINUAD a documenté 47 allégations de violations des droits humains et d'atteintes à ces droits, faisant 169 victimes, dont 19 femmes et 13 enfants, contre 93 cas qui ont fait 403 victimes, dont 40 femmes et 28 enfants, documentés entre le 3 juin et le 8 septembre 2020. Au total, six cas ont été signalés à la police soudanaise, donnant lieu à sept arrestations. Les enquêtes et les poursuites judiciaires ont continué d'être entravées par le manque de moyens dont souffrent les autorités policières et judiciaires.

24. Les femmes et les enfants demeurent vulnérables aux violations des droits humains et aux atteintes à ces droits, en particulier à la violence sexuelle liée, notamment, aux conflits. Au cours de la période considérée, la MINUAD a documenté 21 cas de violence sexuelle et fondée sur le genre et de violence sexuelle liée au conflit, dénombrant 22 personnes rescapées, contre 20 cas pour 28 personnes rescapées au cours de la période allant du 1er juin au 31 août 2020. L'accès à des

services complets destinés aux personnes rescapées de violences sexuelles reste difficile en raison de la stigmatisation subie par les victimes, des difficultés d'accès aux régions éloignées ou de la réticence des victimes à dénoncer les faits. La MINUAD a établi 17 cas de violations graves touchant 36 enfants, dont 14 filles, nombre qui, en termes d'enfants touchés par la violence intercommunautaire, représente une diminution par rapport aux 364 cas pour 77 enfants, dont 40 filles, dénombrés au cours de la période précédente (du 1er juin au 31 août 2020). Il se peut que les cas documentés de violations des droits humains ne reflètent pas la réalité, et ce en raison de plusieurs facteurs, notamment l'impact des restrictions imposées aux activités d'enquête et de mobilisation de la population du fait de la COVID-19.

25. La Procureure de la Cour pénale internationale, Fatou Bensouda, s'est rendue au Soudan, du 17 au 20 octobre ; elle y a tenu des consultations avec des responsables gouvernementaux de haut rang et d'autres parties prenantes sur la poursuite des auteurs présumés de crimes de guerre, d'actes de génocide et de crimes contre l'humanité au Darfour. Lors de cette visite, le Gouvernement de transition a réaffirmé sa volonté de coopérer avec la Cour dans le cadre des affaires intéressant le Darfour.

III. Coordination avec la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan et planification de la transition

26. En collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, la MINUAD continue de soutenir la mise en opération du quartier général provisoire de la Mission à Khartoum, dans le cadre du démarrage de la MINUATS. Il est prévu que la MINUATS bénéficie d'actifs pouvant être transférés de la MINUAD après le retrait et la clôture de cette dernière.

27. Le 25 octobre, le Gouvernement de transition, l'Union africaine et l'ONU ont organisé, à Khartoum, une réunion du mécanisme de coordination tripartite, à laquelle ont participé le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, Smaïl Chergui, le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, Jean-Pierre Lacroix, le Secrétaire général adjoint à l'appui opérationnel, Atul Khare, et le Représentant spécial conjoint du Président de la Commission de l'Union africaine et du Secrétaire général de l'ONU pour la MINUAD, Jeremiah Nyamane Mamabolo. Les participants ont pris acte de la position du Gouvernement de transition à propos de la fin du mandat de la MINUAD au 31 décembre 2020 et réaffirmé la volonté de faciliter le retrait et la liquidation en bon ordre de la Mission.

IV. Aspects financiers

28. Dans sa résolution 74/261 C du 30 juin 2020, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir un crédit d'un montant de 240,2 millions de dollars au titre de l'Opération pour la période allant du 1er juillet au 31 décembre 2020. Au 8 octobre 2020, le montant des contributions non acquittées au compte spécial de la MINUAD s'élevait à 168,7 millions de dollars. À cette date, le montant total des contributions non acquittées pour toutes les opérations de maintien de la paix était de 2 723,3 millions de dollars. Le remboursement des dépenses afférentes aux contingents et aux unités de police constituées ainsi que des dépenses afférentes au matériel appartenant aux contingents a été effectué pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2019, conformément à l'échéancier trimestriel.

V. Observations

29. Je félicite le Gouvernement de transition et les groupes signataires pour la signature de l'Accord de paix de Djouba, marquant ainsi l'aboutissement d'une année de pourparlers constructifs sur l'avenir du pays qui témoigne de l'engagement des parties en faveur de la paix. Je félicite également le Soudan du Sud pour son effort de médiation, qui s'est révélé essentiel au vu des progrès accomplis. Pour les parties qui restent en dehors du processus de paix, je réaffirme que l'heure est venue de se réunir et de régler leurs différends par le dialogue, dans un esprit de compromis et dans l'intérêt de leurs populations. Je demande instamment au Gouvernement de transition et aux parties d'avancer rapidement dans l'application de l'Accord, notamment en mettant en place les institutions essentielles qui y sont prévues.

30. Pour le peuple du Darfour, la signature de l'Accord de paix de Djouba est porteuse d'une promesse de paix. Pour autant, il reste beaucoup à faire afin d'assurer la sécurité dans toute la région. Les violences intercommunautaires demeurent préoccupantes dans tout le Darfour, les personnes déplacées et d'autres parties exprimant des inquiétudes légitimes quant à leur sécurité. Les affrontements entre l'Armée de libération du Soudan-Abdul Wahid et les forces de sécurité du Gouvernement, ainsi que les luttes intestines entre factions du groupe, sont une source permanente de souffrance pour les civils de la région de Jebel Marra, provoquant des déplacements importants. Dans ce contexte, je félicite le Gouvernement de transition pour l'engagement qu'il a pris de protéger les civils au Darfour, tant dans le cadre des dispositions de l'Accord de paix de Djouba que par la mise en œuvre du plan national de protection des civils. La réalisation de ces objectifs de protection sera déterminante pour le succès de l'Accord.

31. Alors que les discussions sur le retrait et la clôture de la MINUAD se poursuivent, il est essentiel que l'Opération agisse rapidement en transférant les connaissances et autres types d'appui aux institutions qui resteront sur place pour contribuer à la paix au Darfour. L'Opération demeure attachée, dans le temps qu'il lui reste jusqu'à la fin de son mandat, à continuer de soutenir les autorités soudanaises dans leurs efforts de protection et de consolidation de la paix. Je suis encouragé de voir que la collaboration entre la MINUAD et le Gouvernement de transition à cette fin s'est poursuivie pendant la période faisant l'objet du présent rapport. L'Opération s'attachera également à aider la MINUATS à atteindre sa pleine capacité dans la région et à poursuivre sa collaboration avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies.

32. Je tiens à exprimer ma gratitude au Représentant spécial conjoint pour son leadership et son dévouement. Je tiens également à exprimer ma sincère gratitude à l'ensemble du personnel civil et du personnel en tenue de la MINUAD, aux pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police, à l'équipe de pays des Nations Unies et aux organismes humanitaires pour leur précieux soutien apporté à la paix au Darfour.